



Comment responsabiliser un père?

Par **Movi**, le **27/06/2022** à **16:24**

Bonjour,

je souhaiterais savoir ce qui peut être mis en place afin d'améliorer la situation dans laquelle je me trouve.

Je suis maman d'un petit garçon de 3 ans et 3 mois. Je me suis séparée du père alors que notre fils n'avait que 9 mois suite à des comportements inappropriés liés à la consommation excessive d'alcool en partie. Mon fils et moi avons quitté le domicile familial début février 2020. Durant un an, son père n'a accepté de le garder que lorsque que je travaillais le weekend. Étant infirmière, je déposais mon fils à 7h30 et revenait le chercher entre 14h30 et 15h, pour refaire la même chose le dimanche, et ce, un weekend sur deux. Lors du premier confinement, il refusait de le garder alors que mon activité professionnelle me prenait pratiquement tout mon temps. À force de patience, il a fini par accepter de le garder la nuit du samedi au dimanche lors de ces weekends au bout d'un an.

Actuellement, il le garde un weekend sur deux et à d'autres moments si nécessaire, du vendredi soir au dimanche soir (voir lundi matin).

La situation s'est plus ou moins débloquée à ce niveau là.

Le problème auquel je fais face aujourd'hui, c'est que tous les frais me reviennent. Il me fait un virement de 200 euros (ce qui paie en partie la crèche) mais je dois le réclamer tous les mois, c'est à dire que l'argent ne m'est viré rarement avant le 15 du mois et ça peut aller jusqu'au 25. Ce mois-ci, il a décidé de ne pas me le verser, sans me prévenir, parce qu'il dit ne pas avoir les fonds. (Il revient pourtant d'un weekend à l'étranger pour s'amuser).

De plus, il s'engage toujours lorsque je lui demande de garder notre fils à certain moment, mais au dernier instant, il me dit avoir oublié, que je ne l'ai jamais prévenu, malgré les preuves écrites. Lorsque qu'il doit déposer notre fils chez son assistante maternelle, il le dépose soit avec plusieurs heures de retard, soit pas du tout, sans la prévenir. Il reste des semaines injoignables malgré des hospitalisations de son fils.

Malgré ce comportement inadapté, il dit vouloir faire partie intégrante de la vie de notre enfant.

Je vais changer de travail et notre fils va entrer à l'école. Mes disponibilités ne seront bientôt plus celle que j'ai actuellement.

J'aimerais savoir ce que nous pouvons faire juridiquement pour inciter son père à payer sans que j'ai besoin de quémander systématiquement tous les mois et surtout de pouvoir partager la garde équitablement. Mon enfant réclame son père et ça me touche beaucoup de ne pas pouvoir répondre à ces demandes.

J'ai tenter de lui proposer une médiation familiale, mais il ne me prend pas au sérieux.

J'espère que vous pourrais m'apporter quelques pistes.

Merci

Par **jodelariege**, le **27/06/2022** à **17:36**

bonjour

vous devez saisir le juge aux affaires familiales (JAF) afin d'organiser le droit de visite et d'hébergement ainsi que la pension alimentaire

cette procédure est gratuite et ne necessite pas absolument d'avocat

Par **Movi**, le **27/06/2022** à **19:42**

Merci beaucoup de votre réponse. Je vais me renseigner sur les démarches.